

	<p>Une ambition des acteurs régionaux pour un observatoire des transports</p> <p>Mobilité durable ou éco-mobilité « C'est quoi ? »</p>	<p>Fiche N°12</p> <p>Orléans le 12/05/15</p> <p>Didier Mérillac</p>
<p>OBSERVATOIRE RÉGIONAL DES TRANSPORTS</p>		

Définition de la mobilité durable ou écomobilité

La mobilité est la capacité des personnes et des biens à se déplacer ou à être transportées d'un endroit à un autre. Le caractère durable de la mobilité (ou mobilité durable), au sens supportable sur le long terme par la planète et la société humaine, dépend de notre capacité à faire face aux enjeux liés aux transports et aux déplacements, en collaboration avec l'ensemble des acteurs du domaine.

L'objectif des acteurs de la mobilité, pouvoirs publics et entreprises en particulier, est d'apporter une réponse adaptée au besoin de déplacement. Pour être durable, la mobilité doit réduire son impact environnemental, devenir accessible en toute sécurité au plus grand nombre et être compatible avec les objectifs et contraintes économiques de tous ses acteurs.

La mobilité durable est une notion récente, apparue après les crises de l'énergie et de la biodiversité, pour répondre aussi aux exigences d'un **développement plus durable**. Elle regroupe la conception, la mise en place et la gestion de modes de transport jugés plus propres à l'égard de l'environnement, sûrs et sobres, en particulier à moindre contribution aux émissions de gaz à effet de serre. Elle est donc l'un des enjeux d'aménagement du territoire qui mobilise les notions de service, de sécurité, de lutte contre la pollution, d'économies d'énergie, mais aussi de gestion du temps, de qualité de vie et de santé publique. La mobilité durable, qui recherche à promouvoir des modes de déplacement alternatifs à la voiture individuelle, vise aussi à réduire la dépendance de la société vis-à-vis de l'automobile.

Mobilité = Transport + déplacement + Accessibilité

Nous nous déplaçons pour différentes raisons : travailler, faire ses courses, visiter ses amis, se promener. Pour accéder à ces activités, nous utilisons des modes de déplacements individuels, partagés ou collectifs.

Mobilité durable = Développement durable appliqué à la mobilité

La mobilité durable consiste à assurer l'accessibilité aux territoires et satisfaire la liberté de mouvement et de déplacement de chacun à long terme, en considérant l'intérêt collectif des générations actuelles et futures.

Les domaines d'intervention

Les pouvoirs publics, en partenariat avec les associations, s'attachent par les études d'écomobilité puis par la mise en place de solutions, à diminuer la pollution routière et à gérer les pics de pollution et l'engorgement, qui dégradent la qualité de vie, la santé humaine et les écosystèmes. En s'appuyant sur les données locales et les observatoires de la mobilité, un état des lieux, régulièrement mis à jour, permet de lister les enjeux et les répercussions sur la population, la vie sociale, l'économie, le système de santé. Ils améliorent ainsi les trajets sans surcoût économique pour les ménages.

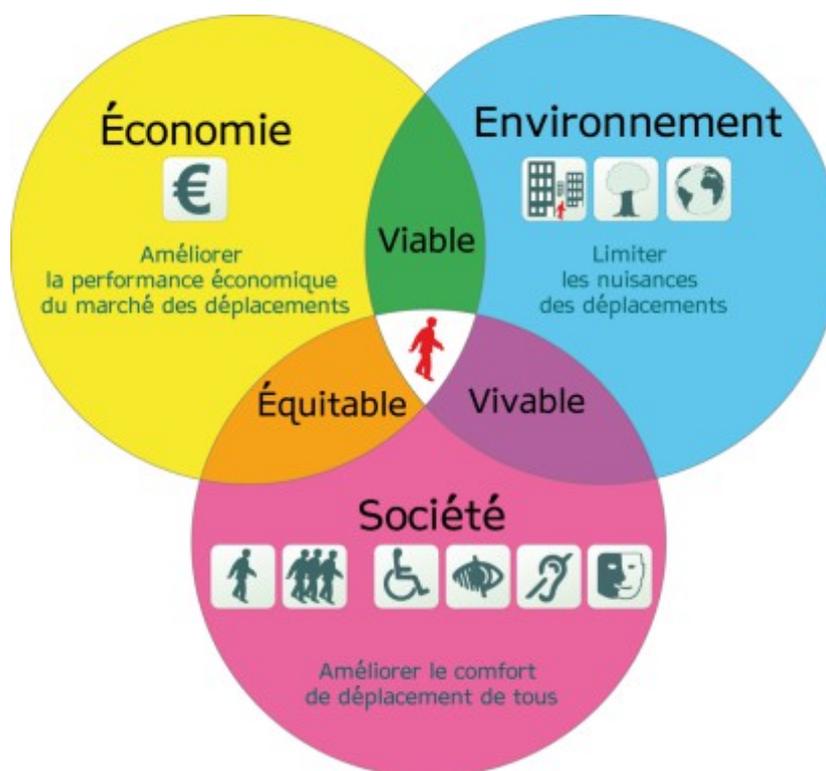
Les solutions conjuguent généralement :

- le principe de la ville dense et mixte, limitant le besoin et les temps de déplacements ;
- une lutte contre la périurbanisation ;
- les transports en commun en site propre plus fluides et confortables, avec des cadences appropriées ;
- les vélos ou véhicules partagés (covoiturage et autopartage) ;
- un réseau de pistes cyclables ;
- les réseaux intelligents de gestion des flux (logistique) ;



- des stations de recharge (pour véhicules électriques et hybrides rechargeables) ;
- une Intermodalité et une multimodalité facilitées, y compris par une billétique unique, ... ;
- une planification appropriée (plan de déplacements urbains, scolaires, d'entreprise,...) ;
- un accroissement du parc de véhicules propres ;
- des actions de sensibilisation et d'éducation de la population.

La promotion et le développement du télétravail, qui peut diminuer les besoins de mobilité pendulaire (déplacements quotidiens domicile-travail) contrainte ou d'une économie de service et de l'usage, peut accompagner ces démarches.



Source : mobiped

Des orientations nationales de développement durable

La stratégie nationale de développement durable 2010-2013 ([Défi n° 5 : transport et mobilité durable](#) et sa [mise en œuvre](#)) précisait les choix stratégiques de l'État et ses leviers d'action. S'appuyant sur cette dynamique, la stratégie nationale de transition écologique vers un développement durable 2015-2020 succède à la stratégie nationale de 2010-2013 et fixe le nouveau cap en matière de développement durable.

Quelques chiffres des statistiques françaises (Sources : enquête ENTD 2008, Ademe, Cérema)

- 10 % des déplacements en voiture font moins de 500 m ;
- 52 % des déplacements en voiture font moins de 3 km ;
- En ville, 4 km, c'est en moyenne 27 minutes en voiture, 18 minutes en bus et 12 minutes à vélo ;
- Une voiture auto-partagée permet de remplacer 3 véhicules et de libérer 2 places de stationnement ;
- Le parc automobile français compte 36 millions de voitures, soit une voiture pour 1,77 personne.

